

Le 11 avril 2019

## **Le report de l'âge de départ en retraite : vraie menace et faux semblants**

**Les déclarations gouvernementales, patronales, syndicales se multiplient sur le sujet,** sans même parler du Haut Commissaire à la réforme des retraites lui même, qui s'est fendu d'une menace de démission si cet âge devait être reporté.

En quoi consiste la menace :

Certains au patronat et au gouvernement pensent pouvoir pousser le bouchon et profiter de la réforme pour reporter de façon formalisée l'âge de départ. Ce n'est pas rien, car cela continuerait la logique des réformes antérieures sur ce point. Le dernier argument utilisé, c'est le fait que la prise en charge de « la dépendance » va engendrer des dépenses et que ce report permettrait de trouver les ressources nécessaires.

Si le Haut Commissaire dénonce cela comme contraire aux éléments que lui même a engagé dans la « concertation », il n'empêche que celui-ci présente clairement qu'il faudrait aller rapidement vers 64 ans (voir plus ultérieurement) avec des mécanismes de décote et surcote pour encourager les personnes à prendre leur retraite à cet âge là. On est donc sur un report d'âge différent, mais un report d'âge de départ tout de même.

Certains syndicats crient au loup.... et à raison ! **Mais reporter l'âge de départ est négatif pour les salarié-es et les fonctionnaires dans tous les cas, que ce soit par report de l'âge légal de départ ou par un mécanisme qui vise à appauvrir ceux et celles qui voudront partir plus tôt !** La logique de la réforme et de la mise en place du système à points est bien de permettre ce départ plus tardif. La cohérence est de dénoncer à la fois le système par points, et le recul de cet âge de départ!

**La retraite à points, c'est un système pour organiser des départs tardifs en retraite et une baisse massive des pensions.**

C'est tout cela que nous devons refuser. Nous ne voulons pas de régression de nos droits : ni en durée du travail ni en montant des pensions.

Contrairement aux discours qu'on veut nous faire croire comme incontestables, l'argent existe pour les retraites comme pour la perte d'autonomie qui doit faire partie de la sécurité sociale et être financée par les employeurs car c'est une part du salaire socialisé. Cet argent est dans les poches des actionnaires et dans les paradis fiscaux.

**Solidaires revendique l'âge de départ à 60 ans, à 55 ans pour les métiers pénibles, avec un alignement par le haut des droits.**